

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2013

Etaient présents :

MM. PLOT.MOREAU.ETOURMY.JEUNE.ROUSSELET.FROISSARD.LEGUE. Mme LEHAY. MM. De PANAFIEU. PINIAU. Mme THIBEAULT.

Absents excusés et représentés :

Mme ROINARD un pouvoir à Mme LEHAY
Mme AUBERT un pouvoir à Mme THIBEAULT
M. CERBELAUD un pouvoir à M. de PANAFIEU
Mme COLLOT un pouvoir à M. FROISSARD
M. DINALLE un pouvoir à M. ETOURMY
M. GUILLET un pouvoir à M. JEUNE
M. PROUST un pouvoir à M. PLOT
Mme RICHERT un pouvoir à M. ROUSSELET

Absente non représentée :

Mme GILBERT

Absente excusée non représentée :

Mme FOUCHENET

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2013

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE ET EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE POMME D'API : choix des entreprises

Le Cabinet CUSSOT a été missionné le 16.04.2013 pour établir le projet de construction d'un accueil périscolaire et extension de l'école maternelle Pomme d'Api.

Une consultation a été lancée le 19.07.2013 pour un lot UNIQUE « démolition, terrassement, réseaux, gros œuvre, ravalement, de façon à permettre le démarrage des travaux dès le début des congés de la Toussaint 2013; par délibération du Conseil Municipal du 16.09.2013, l'entreprise LE BATIMANS a été retenue.

La consultation pour la réalisation des autres lots a été lancée le 17.09.2013.

La publication a été faite sur le portail sarthe-marchespublics.fr le 17.09.2013 et dans le journal Ouest-France le 20.09.2013.

La date limite de remise des offres était fixée au 9 octobre 2013 à 12 heures ; 37 plis ont été reçus.

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir les offres mieux disantes, à savoir :

N°LOT	DESIGNATION DU LOT	ENTREPRISE	BASE OPTIONS	TOTAL HT
1	CHARPENTE - COUVERTURE	MICHEL/PAILLARD	36 730.58 €	36 730.58 €
2	ETANCHEITE – BARDAGE	CLIMELEC	38 729.51 €	38 729.51 €
3	MENUISERIES EXTERIEURES FERMETURES - SERRURERIE	DABIN	67 000.00 €*	67 000.00 €*
4	ISOLATION - PLATRERIE CLOISONS SECHEES – FAUX PLAFONDS	QUALIPLAQUE	35 490.41 € 1 981.26 €	37 471.67 €
5	MENUISERIES BOIS AMENAGEMENTS INTERIEURS	MENUISERIE DE LA CHARNIE	16 343.30 € 7 260.00 €	23 603.30 €
6	CARRELAGE – FAIENCE	PETREMENT	17 937.86 €	17 937.86 €
7	PEINTURES – SOLS SOUPLES	SABLE DECOR	22 704.97 €	22 704.97 €
8	ELECTRICITE – COURANTS FORTS COURANTS FAIBLES	ANFRAY GIORIA	29 874.26 €	29 874.26 €
9	CHAUFFAGE VENTILATION	CLIM.MA	58 000.00 €	58 000.00 €
10	PLOMBERIE SANITAIRE	CHEVE	15 738.37 €	15 738.37 €
11	AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS	HUET TP	29 509.40 €	29 509.40 €
	TOTAL DES LOTS HT		368 058.66 € 9 241.26 €	377 299.92 €

* En ce qui concerne le lot 3, l'offre de base est ramenée à 67 000 €, diminution faite de la somme de 7 281 € HT correspondant à la fourniture et pose de brise soleil. Une étude sur le bien fondé d'équiper les locaux de brise soleil sera faite et un avenant au marché sera alors demandé à l'entreprise DABIN dans le délai de 120 jours à compter de la signature du marché.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les marchés correspondants.
Les crédits sont inscrits au budget primitif 2014.

CONSTRUCTION MAISON MEDICALE AVENANT AU LOT N° 8 PLOMBERIE CHAUFFAGE VMC

Par délibération en date du 20 juin 2013, le Conseil Municipal a validé le choix des entreprises pour la construction d'une maison médicale.

L'entreprise CHEVE a été retenue pour le lot 8 « plomberie chauffage vmc » d'un montant de 28 041.80 €HT. L'installation d'un adoucisseur d'eau s'avère nécessaire ; un avenant a été établi s'élevant à 1 813.45 € HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cet avenant portant le nouveau montant du marché de travaux à 29 855.25 € HT.

Les crédits seront inscrits au budget.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT 2012

Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'Eau et d'Assainissement pour l'année 2012, sont présentés au Conseil Municipal.

Le fonctionnement de ces services délégués ne fait l'objet d'aucune observation particulière.

SIAEP SARTHE ET LOIR : désignation des représentants

Par arrêté préfectoral en date du 15 mai 2013 portant création au 1^{er} janvier 2014 du nouveau syndicat issu de la fusion des trois collectivités (SIAEP de la Martinière,

Syndicat d'eau de Bazouges et service d'eau de la Commune de Précigné), entraînant une nouvelle désignation par chaque conseil municipal de ses représentants titulaires et suppléants, la Commune de Précigné doit désigner 3 titulaires et 3 suppléants.

Le Conseil Municipal désigne :

MM. PLOT Francis – JEUNE Dominique – PINIAU Yves en qualité de titulaire.

MM. CERBELAUD François – De PANAFIEU Arnaud – ETOURMY Alain en qualité de suppléant.

AMENAGEMENT DU CARREFOUR ROUTE DE BERLIN

Une étude pour l'aménagement du carrefour de la rue de Berlin est en cours auprès des services techniques de la Communauté de Communes. Le projet est estimé à 59 297 € HT ; une subvention de 4 030 € a été accordée au titre des amendes de police ainsi qu'une aide financière de 8 000 € du Conseil Général ; le reste sera financé sur les fonds propres de la collectivité et inscrit au budget.

Le Conseil Municipal demande que le projet soit réexaminé avec les services techniques de la Communauté de Communes puis donne son accord pour le lancement de la consultation.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE CERTAINS AGENTS AU 1^{ER} NOVEMBRE 2013

Compte-tenu de l'aménagement des rythmes scolaires au sein de nos écoles à la rentrée de septembre 2013, engendrant la modification de certains postes de travail ;

Compte-tenu de l'accord des agents ;

Sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

1° SUPPRESSION ET CREATION DU POSTE SUIVANT :

- adjoint technique de 2^{ème} classe

suppression du poste à 27/35^{ème} et création d'un poste à 31.5/35^{ème}

2° MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES POSTES SUIVANTS :

- adjoint technique de 2^{ème} classe

modification du poste à 34/35^{ème} et nouveau temps de travail fixé à 34.5/35^{ème}

modification du poste à 30.5/35^{ème} et nouveau temps de travail fixé à 33/35^{ème}

Ces suppressions, créations et modifications de postes prendront effet au 1^{er} novembre 2013.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2013.

TERRAIN ASSOCIATION DE L'AVENUE DE PARIS

L'Association de l'Avenue de Paris est propriétaire d'un terrain de 7000 m2, situé Rue de Durtal.

Le Conseil donne, à l'unanimité, son accord pour qu'une estimation soit demandée à France Domaines.

DATES DE REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

8 NOVEMBRE 2013 à 20 H

29 NOVEMBRE 2013 à 20 H